

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 14 DÉCEMBRE, À 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 6 DÉCEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme ROUBINET (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), M. RUFFAT (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PASADAS (pouvoir à Mme GENOVESI), M. GABRIEL (pouvoir à M. OLLIER), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), Mme THIERRY (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

Mme DE LA SERRE, Mme DE POIX.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monique BOUTEILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 238 - Garantie communale d'un emprunt à hauteur de 20% d'un montant total de 7 596 020 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par OVE PLENIOR pour la réhabilitation de 87 lits à l'EPHAD Emilie de Rodat à Rueil-Malmaison.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que l'OVE PLENIOR, en date du 12 août 2022, a sollicité une garantie d'emprunt d'un montant total de 7 596 020 € pour la réhabilitation de 87 lits à l'EPHAD Emilie de Rodat à Rueil-Malmaison.

Par courrier du 18 octobre 2022 et accord du Département des Hauts-de-Seine pour une prise en charge des 80%, la Ville consent à garantir les 20% restants du montant précité.

Cet emprunt est constitué de 3 lignes de prêts référencées 5498408, 5498407 et 5499172 dans les contrats de prêt 138729 et 138730 comme suit détaillé:

Offre CDC			
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM	PAM	
Enveloppe	CDC Taux fixe Habitat spécifique	Eco-prêt	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5498408	5498407	
Montant de la Ligne du Prêt	4 247 520 €	1 348 500 €	
Commission d'instruction	0 €	0 €	
Pénalité de dédit	Indemnité actuarielle sur courbe OAT	-	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	2,88 %	1,75 %	
TEG de la Ligne du Prêt	2,88 %	1,75 %	
Phase de préfinancement			
Durée du préfinancement	-	24 mois	
Index de préfinancement	-	Livret A	
Marge fixe sur index de préfinancement	-	- 0,25 %	
Taux d'intérêt du préfinancement	-	1,75 %	
Règlement des intérêts de préfinancement	-	Capitalisation	
Phase d'amortissement			
Durée	30 ans	25 ans	
Index¹	Taux fixe	Livret A	
Marge fixe sur index	-	- 0,25 %	
Taux d'intérêt²	2,88 %	1,75 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT	Indemnité actuarielle	
Modalité de révision	Sans objet	DL	
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	
Taux plancher de progressivité des échéances	-	0 %	

Phase d'amortissement (suite)			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 2 % (Livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM			
Enveloppe	-			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5499172			
Montant de la Ligne du Prêt	2 000 000 €			
Commission d'instruction	0 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	2,6 %			
TEG de la Ligne du Prêt	2,6 %			
Phase d'amortissement				
Durée du différé d'amortissement	12 mois			
Durée	30 ans			
Index ¹	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt ²	2,6 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle			
Modalité de révision	DL			
Taux de progressivité de l'échéance	0 %			
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 2 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Il propose de lui accorder la garantie communale.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L321-3 et R331-13 ;

Vu le Code Civil, notamment son article 2298 ;

Vu la loi n°88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation en son article 10 fixant les conditions d'emprunts par les Communes ;

Vu les contrats de prêt n°138729 et 138730, composé de 3 lignes de prêt, en annexe signé entre OVE PLENIOR et la Caisse des Dépôts et Consignations, relatif à réhabilitation de 87 lits à l'EPHAD Emilie de Rodat à Rueil-Malmaison ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 8 décembre 2022 ;

ACCORDE sa garantie à hauteur de 20 % (1 519 200€) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 596 000 € souscrit par OVE PLENIOR auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt 138729 et 138730, constitués conjointement de 3 lignes de prêt référencées 5498408, 5498407 et 5499172.

RAPPELLE que lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la délibération.

PRECISE que la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par OVE PLENIOR dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

RAPPELLE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à OVE PLENIOR pour son paiement dans la limite de 20 % du montant global dû, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE en outre, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer la convention et tout document lié à la garantie à passer entre la Ville et OVE PLENIOR.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line.

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 19 décembre 2022
N° identifiant : 092-219200631-20221214-lmc143581-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 20 décembre 2022